

[Traduction]

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1979-1980

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Je dépose maintenant le budget supplémentaire (A), 1979-1980, ainsi que le message reçu de Son Excellence le Gouverneur général et signé de sa main.

[Français]

Il présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt que vient de faire le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Dépose-t-il le budget principal des dépenses tel qu'il a été présenté pendant la dernière législature, sans modification, le recommande-t-il à la Chambre tel quel? Recommande-t-il à la Chambre d'approuver le budget des dépenses de l'ancien gouvernement, budget qui couvrirait les dix mois suivant sa nomination au poste de président du Conseil du Trésor?

M. Stevens: Le budget principal des dépenses que je viens tout juste de déposer, monsieur l'Orateur, est identique en tous points à celui qu'a déposé l'ancien gouvernement. Je n'ai rien à dire de plus.

M. MacEachen: Le ministre le recommande-t-il à la Chambre?

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) vient de nous dire qu'il n'en recommande pas l'adoption à la Chambre.

M. Trudeau: Qu'on le jette au rebut.

M. Chrétien: Voilà une affirmation fort étrange. J'aimerais que le président du Conseil du Trésor me donne des éclaircissements. S'il n'est pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités, peut-être devrait-il démissionner immédiatement.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est d'importance cruciale que le ministre qui a déposé ces documents nous dise si le gouvernement et le président du Conseil du Trésor recommandent à la Chambre des communes d'approuver ces prévisions budgétaires qui nous ont été communiquées par la bouche du gouverneur général. Le ministre recommande-t-il à la Chambre d'approuver ces prévisions budgétaires?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, pour commencer je ne suis pas sûr que la question justifie bel et bien un rappel au Règlement. Il conviendrait plutôt, je crois, de la soulever lors de la période des questions. Si le leader de l'opposition à la

Privilège—M. MacEachen

Chambre et le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) veulent s'en donner la peine, ils pourront toujours le faire à ce moment-là; ce serait tout à fait indiqué. D'après ce que je sais du Règlement, le rôle du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) consiste à déposer les documents. Cela a été fait. Si l'on a des questions à poser au sujet de ces documents, on peut le faire au cours de la période des questions de la façon habituelle. Cela ne justifie certainement pas un rappel au Règlement à ce stade.

● (1230)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, si le président du Conseil du Trésor n'est pas capable de faire face aux responsabilités qu'il a prises en déposant ces documents sur la recommandation du gouverneur général, il devrait les retirer immédiatement. S'il ne veut pas proposer à la Chambre de les approuver—et s'il ne les approuve pas. Il est président du Conseil du Trésor depuis le mois de juin. Que diable a-t-il fait pendant tout ce temps?

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre s'il vous plaît. Je vais prendre la question en délibéré. Les documents ont été déposés, ils ont été confiés à la Chambre. Je vais étudier quels effets peut avoir l'attitude du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui a reconnu avoir déposé les documents et a entendu les instances au sujet des recommandations qu'il a faites lui-même à la Chambre. Je vais réfléchir à la question.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pense que...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question qui concerne les bases mêmes de notre système parlementaire. J'ai une question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) a la parole pour poser une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACEachen—LA PRÉSENTATION DU BUDGET DES DÉPENSES À LA CHAMBRE

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le message de Son Excellence. Je ne l'ai pas eu sous les yeux, mais d'après ce que nous a lu la présidence, Son Excellence recommandait le budget des dépenses à la Chambre des communes. Il semblerait maintenant que le gouverneur général n'ait pas reçu d'indication en ce sens de la part du gouvernement. A l'avis de qui se fie-t-il si le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ne veut pas recommander le budget à la Chambre? Qui autorise Son Excellence à le recommander si ce n'est pas le gouvernement? Je ne pense pas que cette question puisse attendre 24 heures. Nous sommes à la Chambre des communes.